

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h35.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 35

Votants : 42

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONNET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT - **THOMERY :** M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**MONTIGNY SUR LOING :** Mme JACQUENET représentée par Mme MONCHECOURT  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN représentée par M. ATLAN  
Mme EYRIGNOUX représentée par M. JOCHMANS  
Mme GRAU représentée par Mme SAVAL-BONNET  
Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. FONTUGNE  
Mme EPIKMEN représentée par M. SEPTIERS  
**THOMERY :** M. MICHEL représenté par M. TROUBAT

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**DORMELLES :** M. LARGILLIERE  
**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. LOEUILLOT  
**SAINT MAMMES :** Mme PIAT  
**THOMERY :** Mme DUPONT, Mme PATTYN  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT  
**VILLEMARECHAL :** M. GOISET

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désigné(e) secrétaire de séance.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :** M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services, Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des finances, Mme Lucie VILMOT, Directrice des Ressources, Mme Fannielle MALLET, assistante du Président.

## ORDRE DU JOUR

### INFORMATIONS DIVERSES

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023

### SPORTS

Délibération n°2023.372 : Subvention pour la création de MSL Natation

### DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2023.373 : Désignation des représentants de Moret Seine et Loing au comité d'engagement Leader Pacte Sud 77 2023-2027

Délibération n°2023.374 : Modification des tarifs des droits d'occupation du domaine public

### OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2023.375 : Modification des statuts de l'Office de Tourisme Moret Seine et Loing et Nomination des membres du Conseil d'Exploitation

### ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2023.376 : Marché d'élaboration et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la Petite Enfance de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Délibération n°2023.377 : Marchés de maîtrise d'œuvre – Détermination du montant des primes

Délibération n°2023.378 : Rapport annuel d'activités du SMICTOM

Délibération n°2023.379 : Rapport annuel d'activités et compte administratif du SYTRADEM

Délibération n°2023.380 : Rapport annuel d'activités et compte financier unique du SIRMOTOM

Délibération n°2023.381 : Modification de la désignation de représentants au sein du SIRMOTOM

Délibération n°2023.382 : Modification de la désignation d'un représentant au sein de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Ile de France

Délibération n°2023.383 : Modification de la désignation d'un représentant au sein du groupement d'intérêt public ID 77

Délibération n°2023.384 : Modification de la désignation des représentants au sein de la SEM MSL

Délibération n°2023.385 : Modification de la désignation des représentants au sein de Seine et Marne Numérique

### RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2023.386 : Création de poste – Service Urbanisme et Habitat

Délibération n°2023.387 : Création de poste suite aux avancements de grade 2024

### DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Délibération n°2023.388 : Modification des tarifs des activités MSL

### FINANCES

Délibération n°2023.389 : Fonds de soutien relatif aux emprunts structures à risque – Renouvellement de la convention

Délibération n°2023.390 : Création d'un budget annexe spécifique pour les lotissements au Pôle Economique des Renardières

Délibération n°2023.391 : Budget Annexe Pôle Economique des Renardières – Décision modificative n° 1

Délibération n°2023.392 : Budget – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Délibération n°2023.393 : Conseil Départemental – Dispositif « Apprentissage de la natation en 6<sup>ème</sup> »

### GOVERNANCE

Délibération n°2023.394 : Validation de la création d'un poste de vice-président pour MSL-SEM

Délibération n°2023.395 : Modification du nombre de vice-présidents (de 15 à 13) et autres membres du bureau

Délibération n°2023.396 : Élection vice-président

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h35, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Nonville de son accueil.

Une minute de silence a lieu pour les victimes du terrorisme en Israël et Dominique BERNARD, le professeur tué à Arras.

Le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée également pour Edouard LEWINSKI, ancien maire de Montarlot et vice-président, décédé.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 8 juin 2023 est adopté à l'unanimité, malgré une erreur de copier/coller au niveau des informations diverses.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ADMINISTRATION GENERALE

- **Un nouvel organigramme** des services a été présenté aux agents et en CST (adopté à l'unanimité).
- **Retour sur les statuts** : Retour favorable de la préfecture malgré le vote « contre » de la commune de Vernou la Celle sur Seine.
- **Activités MSL au sein des écoles du territoire** : nos services ont rencontré les inspections de circonscription de l'éducation nationale. Nous sommes en attente de leurs validations pour poursuivre et développer nos actions dans les écoles (savoir rouler, sport à l'école, inclusion numérique, watty, RMMV,...).
- **CRTE** : 11 communes (Treuzy, Paley, Villecerf, La Genevraye, Nanteau, Villemarechal, Montigny, MLO, Thomery, Vernou et Nonville) ont transmis des fiches actions. Le dossier est aujourd'hui finalisé. Un COTECH va être programmé avec l'Etat. La nouvelle personne de l'Etat en charge du CRTE semble vouloir renforcer les exigences.

*Monsieur DEYSSON indique la date limite de dépôt des dossiers DETR et DSIL : 12 janvier 2024.*

- **PICS** : L'Université de Paris la Sorbonne va finaliser l'écriture du PICS.
- **Permanence MDS** : les 13 et 27 octobre sur Prugnat.

### PROJETS

- **Loi APER** : fin juin la CC s'était proposée afin de centraliser les bilans fonciers communaux susceptibles d'être des zones d'accélération pour le développement des ENR. A ce jour, nous n'avons pas de retour et les réponses sont à apporter auprès des services de l'Etat pour le 31 décembre. Quand les communes auront déterminé leurs choix « politique » d'accueillir ou pas ces zones, la CC se propose de les accompagner pour répondre aux demandes de l'Etat. Les communes doivent se prononcer en Conseil d'ici le 15 décembre.

*Le Président indique qu'une note de synthèse sera transmise aux communes ainsi qu'un planning.*

- **SCOT** : une réunion avec le président de la CCPM et les représentants de l'Etat a eu lieu début septembre. Il a été convenu de faire avancer les travaux du SCOT « au rythme » du SDRIF.e.

*Le Président propose d'organiser des réunions d'information avec l'ensemble des maires sur les enjeux (consommation des espaces, mutualisations) afin de définir la stratégie (locale, intercommunale et extérieure) à mettre en œuvre. Pour envisager un PLUI, il faut à minima 4 années, il convient donc d'organiser ces réunions rapidement, probablement par zones (rurales, les communes urbaines et MLO).*

*M. MOMON souhaite qu'il soit organisé des réunions par secteur et une réunion de synthèse avec l'ensemble des Maires.*

- **Transfert de compétence Eau& Assainissement** : nous avons reçu la réponse du sous-préfet suite au courrier que nous lui avons adressé en début d'été. Nous allons analyser sa réponse pour déterminer ce que la CCMSL devra faire, ainsi que les syndicats.

*Le Président indique qu'une réunion sera organisée rapidement pour régler les relations et les responsabilités entre la CCMSL et les syndicats ou communes et ainsi définir le profil du poste nécessaire.*

- **Projet de territoire** : une réunion de travail, avec l'ensemble des Maires, est prévue le mercredi 18 octobre à 14h00. Le bureau d'étude présentera l'ensemble des actions proposées par les élus et la population lors des différents ateliers.

Au regard de ces sujets et notamment des études liées au projet de territoire qui font apparaître des besoins ne faisant pas partie actuellement de nos compétences (offre de soin, vieillissement, modes de consommation...), il y aura lieu de réajuster notre gouvernance.

*M. DEYSSON indique que dans le cadre de Villages d'avenir, sur la CCMSL, Ville Saint Jacques et Villecerf ont candidaté. Villecerf souhaite travailler sur un espace recevant du public, une mini pépinière d'entreprises et un lieu de télétravail. Il y a 8 candidatures en Seine et Marne.*

*M. PERADON précise que le projet de Ville Saint Jacques concerne l'ancienne école. La commune souhaite la transformer en un lieu de services aux habitants : assistance, service postale, télétravail (à définir).*

- **P.C.A.E.T** : M. Gonord rapporte les éléments du COPII du 3 octobre qui a réuni 22 personnes. Parmi les 32 actions, une vingtaine sont déjà engagées et les autres ont été analysées, certaines ont fait l'objet de reformulation.

Il est projeté une réunion pour débattre du « volet » agriculture à Vernou le 24 novembre.

## MOBILITES

- **Chargé de mobilité** : toujours en attente de l'ADEME concernant le financement du poste. (Premiers dossiers déposés depuis décembre 2022). Retour envisagé en avril 2024. Le recrutement va être lancé.

- Le dispositif **Atchoum** fonctionnent très bien.

- **Grosses difficultés constatées** concernant la nouvelle DSP d'Ile de France Mobilité. Les bus ne passent pas à l'heure ou ne passent pas du tout. Les chauffeurs ne sont pas formés... Un courrier a été envoyé à la Présidente Péresse. Une réunion a eu lieu en présence des Maires et des transporteurs le 22 septembre. Des difficultés devraient encore être constatées jusqu'aux vacances de Toussaint.

*Madame PILLOT a demandé lors de la dernière réunion qu'il soit transmis un plan de communication avant vendredi, veille des vacances aux établissements scolaires et que des réunions de suivi soient mises en place afin de remonter les doléances et le suivi de cette réorganisation des transports scolaires. Des pénalités de retard seront appliquées.*

*Les travaux sur la RD606 vont générer des grosses perturbations également, ce qui va s'ajouter aux dysfonctionnements existants.*

## HABITAT

- **Un agent** en charge de piloter ce secteur et notamment le PLH prendra ses fonctions le 6 novembre.
- **La CIL** a été installée le 4 juillet. Il est nécessaire d'informer largement les élus sur ce sujet par le biais d'une réunion.
- Retour des communes sur le **PLH** avant le 27 octobre.

## TRAVAUX/PROJETS

- **Parking Prugnat** : les panneaux ont été installés. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80%.
- **Réhabilitation de la grange des Graillons** : les candidatures de maîtrise d'œuvre sont en cours d'analyse.
- **Quatre consultations de maîtrise d'œuvre vont être lancées** : déménagement du multi accueil « la farandole », création d'un ALSH sur la commune de Villemer, Création d'une micro crèche sur la commune de Thomery (lancement d'un AMI concernant sa gestion), extension du PER.
- Concernant l'ensemble **de nos futurs investissements**, les services travaillent actuellement à l'optimisation des financements (CID, CAR, Région hors CAR, CAF, Etat).

## ECONOMIE

- **Extensions du PER** :
  - o Extension de 3 hectares : les études vont être lancées,
  - o Déménagement de l'enseigne Gédimat : les études sont en cours. Des cessions avec MLO doivent être envisagées afin que la CC puisse maîtriser le foncier au droit des chemins d'exploitation agricoles,
  - o Implantation d'une station GNV : un AMI a été lancé avec le concours du Département.
- **Hôtel artisanal privé sur le PER** : un permis a été déposé afin d'implanter un hôtel artisanal sur le PER. 15 modules vont être proposés à la vente correspondant ainsi à une demande prégnante d'artisans locaux.

## TOURISME

- **Fréquentation** : plus de 5000 personnes se sont rendus à l'office durant l'été. Il s'agit de la plus forte fréquentation enregistrée à ce jour.
- **Visites guidées** : à ce jour, 6800 personnes ont participé à des visites guidées. Le record est largement battu...

## ACTIVITES DES SERVICES A LA POPULATION

### JEUNESSE & SPORTS :

- **Bilan de l'été : 1383**
- **Soutien aux sportifs de haut niveau** : 9 athlètes soutenus
- **Fête de l'école multisports** à Vernou :106 enfants.
- **Durant l'été le centre aquatique** a reçu 14 179 personnes. La pataugeoire a été particulièrement appréciée par les petits.
- **Le COS de Nanteau** dans le cadre de terre de jeux devrait accueillir la délégation de judo d'Equateur.
- **Réflexions en cours** sur les actions à mener en 2024 dans le cadre des jeux olympiques et de notre labélisation Terre de Jeux.

**CULTURE :**

- Programmation en cours avec nos actions et nos opérateurs.

**CENTRES SOCIAUX :**

- **Bilan de l'été :**
  - o Sur le C'entre Seine et Loing : 621 personnes ont participé aux activités soit 174 familles différentes,
  - o Sur l'EDH: 915 personnes ont participé aux activités soit 217 familles différentes.
    - **EDH** : le renouvellement du projet social a été présenté en commission délocalisé. Nous attendons une validation de la CAF pour un agrément de 4 années.
    - **C'entre Seine et Loing** : nous avons obtenu de la CAF une prolongation de l'agrément. Le nouveau projet devra être présenté à la CAF avant le 15 janvier. Des réunions de travail doivent être programmées dans les prochains jours.
    - **Baraques à Frat avec les petits frères des pauvres** : Nonville, Dormelles, Ville Saint Jacques et Remauville
    - **Mémoires du futur Champagne et Villemer.**
    - **Convention ALZHEIMER** : une convention avec France Alzheimer a été signée. MSL doit proposer, entre autre, des activités aux aidants quand les malades sont accueillis en accueil de jour. Une rencontre a eu lieu avec la direction de la résidence Harmonie afin de travailler sur des partenariats.

**PETITE ENFANCE :**

- **Etude « petite enfance »** : les recommandations du bureau d'étude sont mises en œuvre progressivement. Il s'agit d'un gros travail nécessitant une modification de nos méthodes de travail.

**MANIFESTATIONS**

- **RMMV** : quatre inaugurations ont eu lieu en septembre : Flagy, Saint Mammès, Treuzy et Villemaréchal.  
Communes pour 2023/2024 : Thomery et Ville Saint Jacques.
- « **A l'Asso** » organisé sur Villecerf a accueillie 1563 personnes.
- « **L'automne** » organisée sur Saint Mammès a accueillie 756 participants.
- **Conférences URSL** : le dimanche 5 novembre à Montigny et le dimanche 3 décembre à Thomery.
- **La ronde d'Halloween** le 29 octobre de 10h à 16h – Thomery.

**Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.**

## DELIBERATIONS

### SPORTS

#### Délibération n°2023.372 : Subvention pour la création de MSL Natation

Jusqu'alors, aucun club de natation n'était présent sur le territoire. L'association « Moret Seine & Loing Natation » s'est créée depuis la rentrée de septembre 2023. Elle permet d'assurer la continuité de l'école de natation et permet aux enfants, qui ont été formés au sein de cette structure, de participer à des compétitions officielles et de s'aguerrir à la pratique de la natation.

A ce jour, l'association compte une soixantaine d'adhérents issus du territoire alors que les inscriptions viennent d'être lancées.

Afin d'accompagner la création et les débuts de cette association, nécessaire sur Moret Seine et Loing, qui a pour but d'éviter que nos jeunes partent s'entraîner sur d'autres territoires, il est proposé d'octroyer une subvention de soutien de 800 euros à MSL Natation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :  
D'octroyer une subvention de fonctionnement de 800 euros à l'association MSL Natation.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**42 voix pour** : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

### DEVELOPPEMENT LOCAL

#### Délibération n°2023.373 : Désignation des représentants de Moret Seine et Loing au comité d'engagement Leader Pacte Sud 77 2023-2027

La Région Ile de France a sélectionné le GAL (Groupement d'Action Local) sud 77 pour la nouvelle programmation 2023 - 2027 afin de déployer sur le territoire la nouvelle stratégie de développement local. Une enveloppe de 1,161 millions d'euros est attribuée au territoire.

Le programme LEADER Pacte Sud 77 permettra sur la période 2023 - 2027 de soutenir plusieurs dizaines de projets ruraux sur le territoire répondant au programme d'actions suivants :

- Développement du tourisme vert et fluvial,
- Agritourisme et l'économie de proximité,
- Développement des filières biomasse et bois,
- Développement des filières de transformation des produits agricoles,
- Protection de la ressource en eau en agriculture,
- Projets de coopération sur toutes ces thématiques.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la programmation, Seine et Marne Attractivité nous sollicite pour la constitution du futur comité de programmation.

Le rôle du Comité de Programmation est central, puisqu'il s'agit de l'instance décisionnelle, en charge de la sélection des projets qui seront soutenus. Ce comité comprend également un collège privé constitué d'acteurs du territoire.

La gouvernance LEADER Pacte Sud 77, regroupant élus, agriculteurs et entreprises, sera mise en place d'ici octobre 2023. Moret Seine & Loing est appelée à siéger au Comité d'Engagement LEADER Pacte Sud 77 au sein

du collège collectivités, aux côtés de la Région, du Département et des EPCI du territoire pacte. Il convient donc de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'accepter de siéger au Comité d'Engagement LEADER Pacte Sud 77 au sein du collège collectivités ;

De désigner les représentants suivants :

- M. Alain MOMON, en qualité de représentant titulaire ;
- M. Philippe DESVIGNES, en qualité de représentant suppléant.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### Délibération n°2023.374 : Modification des tarifs des droits d'occupation du domaine public

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités peuvent octroyer à des personnes privées des autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Cette occupation doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf exceptions pour certaines catégories d'occupation ou lorsque l'autorisation est délivrée à une association à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

Ce sujet a fait l'objet d'une délibération en conseil communautaire du 29 juin 2022. Il convient aujourd'hui de remplacer la délibération en cours afin d'ajouter un nouveau tarif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Remplace les tarifs des droits d'occupation du domaine public communautaire comme suit :

Types d'occupation	Tarifs applicables
Etalage ou installations mobiles de toute nature	15€ au m <sup>2</sup> /semaine - 5€ au m <sup>2</sup> /week-end ou jour férié – 2.50€ au m <sup>2</sup> /jour
Stationnement de véhicules publicitaires ou de véhicules à vendre	40 € par emplacement occupé/jour
Bureaux de vente immobilière (show-room, bulle de vente...)	30 € au m <sup>2</sup> /mois
Occupation autorisée dans le cadre d'une manifestation organisée par la Communauté de Communes	10 €/jour
Occupation temporaire d'un local	15€ au m <sup>2</sup> /mois
Baraque de chantier, dépôt de matériaux et de matériel sur le domaine public non aménagé et non circulant	10€/m <sup>2</sup> /semaine
Palissade, échafaudages	5€/mètre linéaire/semaine
Benne	5€/unité/jour
Implantation de bornes de recharges, casier, colis, distributeurs ou mobilier s'y apparentant	50 € au m <sup>2</sup> /an

Etant précisé que le mois correspond à une période continue de 30 jours consécutifs et la semaine à une période de 7 jours consécutifs. Toute période commencée est due.

Les entreprises qui interviennent pour le compte d'une collectivité publique sont exonérées de redevance.

L'autorisation est délivrée par le Président.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

**OFFICE DE TOURISME**

*Délibération n°2023.375 : Modification des statuts de l'Office de Tourisme Moret Seine et Loing et Nomination des membres du Conseil d'Exploitation*

Il est ainsi proposé la modification des statuts de l'Office de Tourisme pour permettre la tenue, en l'absence du quorum, d'une deuxième réunion sous 15 jours avec des règles assouplies. Il est proposé la modification des statuts de l'Office de Tourisme pour permettre la tenue, en l'absence du quorum, d'une deuxième réunion sous 15 jours avec des règles assouplies.

4 postes sont actuellement vacants (2 postes dans le collège Elus et 2 postes dans le collège Professionnels).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** Approuve les nouveaux statuts modifiés et annexés à la présente.

**Article 2 :** Modifie les membres du conseil d'exploitation pour procéder au remplacement dans le collège professionnel du Div'20 et de 1001 Glaces ; dans le collège élus, au remplacement de Messieurs BALLAND et DUCHATEAU.

Les représentants au sein du conseil d'exploitation sont les suivants

- Collège des professionnels, 10 structures :
  - Jardin des Lys : Marion Orfeuille et François Le Touche
  - La Tuilerie de Bezanleu : M. et Mme Sankara
  - Moulin de Flagy : M. Solivo
  - Fontaine du Dy : M. et Mme Paepegaey
  - Les Acacias : M. et Mme Vergnol
  - Ambiance Seine : Mme Ritchie
  - Le Thalie Théâtre : M. Letoret
  - Top Loisirs : Mme Audo
  - Rosa Bonheur : Mme Brault
  - Ferme de Gravelle : Mme Rouliot (ou son fils Victor Rouliot)
- Collège des Elus, 12 représentants :
  - M. Belliot
  - M. Beaufreton
  - M. Cochin
  - M. Desvignes
  - M. Deysson
  - M. Peradon
  - M. Gonord
  - M. Michel
  - Mme Monchecourt
  - M. Septiers
  - M. Surier
  - M. Zakeossian

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON,

M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

### **ADMINISTRATION GENERALE**

*Délibération n°2023.376 : Marché d'élaboration et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la Petite Enfance de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing*

Le marché d'élaboration et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la petite enfance doit faire l'objet d'un appel d'offres ouvert européen.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** Autorise la signature du marché d'élaboration et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la petite enfance avec l'entreprise API RESTAURATION.

**Article 2 :** Le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée d'1 an reconductible 2 fois tacitement pour une durée totale de 3 ans maximum.

L'accord-cadre mono-attributaire a les montants minimums et maximums suivants :

Période	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	32 000	98 000
2	32 000	98 000
3	32 000	98 000

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communautaire.

### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.377 : Marchés de maîtrise d'œuvre – Détermination du montant des primes*

La Communauté de Communes envisage différents projets de travaux nécessitant la passation de marchés de maîtrise d'œuvre, à savoir :

- L'aménagement de la Grange des Graillons (procédure de passation en cours) ;
- La réalisation d'un ALSH rural (travaux d'extension au niveau de l'EDH – à venir) ;
- L'extension du PER (à venir) ;
- Mise en conformité de la Farandole (à venir) ;
- Réalisation d'un équipement sur la commune de Thomery dans la perspective de le louer à un opérateur privé pour une crèche après appel à manifestation d'intérêt (à venir – transaction foncière non réalisée).

La procédure du concours n'est pas obligatoire (article R.2172 du code de la commande publique) pour les marchés de maîtrise d'œuvre qui répondent à un besoin dont le montant est inférieur aux seuils de procédure formalisée (215 000 € HT) ou relatif à la réutilisation ou à la réhabilitation d'ouvrages existants.

Ces marchés seront réalisés suite à des décisions du Président (délibération n° 2020.87 portant délégations du conseil au Président).

Une procédure adaptée nécessite une publicité et mise en concurrence au-dessus de 40 000 €. En outre, le code de la commande publique précise en son article R.2172-5 que même en dehors de la procédure de concours, « les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur. »

Les procédures seront donc lancées en procédant à une sélection de 3 candidatures (procédures adaptées restreintes) afin de limiter l'octroi des primes à ces candidatures sélectionnées en amont de la remise des offres.

Il convient donc que le Conseil communautaire se prononce sur le montant des primes à attribuer en fonctions des différents projets pour que les procédures puissent être mises en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Les montants des primes en phase « offre » pour les candidats aux projets de marchés de maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes sont les suivants :

- L'aménagement de la Grange des Graillons : 9 500 € TTC ;
- La réalisation d'un ALSH rural : 5 500 € TTC ;
- L'extension du PER : 5 000 € TTC ;
- Mise en conformité de la Farandole : 6 500 € TTC ;
- Réalisation d'un équipement sur la commune de Thomery : 8 000 € TTC.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### Délibération n°2023.278 : Rapport annuel d'activités du SMICTOM

Le SMICTOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité pour l'année 2022.

*Monsieur ZAKEOSSIAN indique que l'année dernière était une année de normalisation suite au changement des consignes de tri. L'avenir porte sur la gestion des biodéchets. Il va falloir faire face à de nouvelles obligations de tri sur le biodéchets. Les communes vont devoir proposer des solutions et communiquer auprès des administrés. Sur le secteur SMICTOM, il y aura des bornes d'apport volontaire. Il est possible d'envisager un flux supplémentaire de passage à domicile mais cela ferait exploser les coûts.*

*En 2025, il y aurait 4 flux à domicile ainsi que la gestion des biodéchets.*

*Face à ces changements, il semble intéressant de réaliser une réunion publique pour présenter tout ce qui se prépare car les gens sont perdus.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport d'activité pour l'année 2022 du SMICTOM.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### Délibération n°2023.279 : Rapport annuel d'activités et compte administratif du SYTRADEM

Le SYTRADEM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité et son compte administratif pour l'année 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport d'activité et le compte administratif pour l'année 2022 du SYTRADEM.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.280 : Rapport annuel d'activités et compte financier unique du SIRMOTOM*

Le SIRMOTOM a adressé à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing son rapport d'activité et son compte financier unique pour l'année 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le rapport d'activité et le compte financier pour l'année 2022 du SIRMOTOM.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.281 : Modification de la désignation de représentants au sein du SIRMOTOM*

Par délibération en date du 8 novembre 2021, le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du SIRMOTOM.

Suite au renouvellement du Conseil municipal sur la commune de Ville Saint Jacques, il convient de procéder aux modifications en découlant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Les représentants au sein du SIRMOTOM sont les suivants :

COMMUNES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DORMELLES	Philippe CROSNIER	Jean-Michel ROUQUETTE
FLAGY	Damien VOLLEREAU	Aurélien JACQUEMARD
VILLEMARECHAL	Yannick BELLIOU	Laurence KLEIN
VILLE SAINT JACQUES	Philippe PERADON	Elisabeth DE VIGNERAL

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.282 : Modification de la désignation d'un représentant au sein de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Ile de France*

Par la délibération n° 2020.113 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation d'un représentant au sein de l'EPF Ile de France.

Suite à la démission de M. DUCHATEAU, il convient de procéder aux modifications en découlant. M. DUCHATEAU est remplacé par M Philippe DESVIGNES.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Remplace la délibération n°2020.113 en date du 29 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants au sein de l'EPF Ile de France.

Désigne Monsieur Philippe DESVIGNES pour représenter Moret Seine et Loing au sein de l'EPF Ile de France.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.283 : Modification de la désignation d'un représentant au sein du groupement d'intérêt public ID 77*

Par la délibération n° 2020.117 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation d'un représentant au sein du groupement d'intérêt public ID77.

Suite à la démission de M. DUCHATEAU, il convient de procéder aux modifications en découlant. M. DUCHATEAU est remplacé par M. Philippe PERADON.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Remplace la délibération n°2020.117 en date du 29 juillet 2020 portant sur la désignation d'un représentant au sein du groupement d'intérêt public ID 77.

Désigne Monsieur Philippe PERADON pour représenter Moret Seine et Loing au sein du groupement d'intérêt public ID 77.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.284 : Modification de la désignation des représentants au sein de la SEM MSL*

Par la délibération n° 2022.76 du 21 mars 2022, le conseil communautaire a procédé à la désignation des 14 membres du collège « collectivité locale » au sein du Conseil d'Administration de la SEM MSL.

Suite aux diverses démissions d'élus, membres du collège collectivité locale, il convient de procéder aux modifications en découlant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De remplacer la délibération n°2022.76 en date du 21 mars 2022 portant sur la modification de la désignation des représentants au sein de la SEM MSL.

De nommer les représentants suivants au sein de la SEM MSL :

- Monsieur Patrick SEPTIERS
- Madame Sylvie MONCHECOURT
- Monsieur Michel GONORD
- Monsieur Joël SURIER
- Monsieur Jean-François GUIMARD
- Monsieur François DEYSSON
- Monsieur Jean-Claude BELLIOU
- Monsieur Philippe DESVIGNES
- Monsieur Michel COCHIN
- Monsieur Alain MOMON
- Monsieur Marc ATLAN
- Mme Laurence KLEIN
- Monsieur Philippe PERADON
- Mme Patricia PILLOT

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.285 : Modification de la désignation des représentants au sein de Seine et Marne Numérique*

Par la délibération n° 2020.114 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation de représentants au sein de Seine et Marne Numérique.

Suite à la démission de M. DUCHATEAU, membre titulaire, il convient de procéder aux modifications en découlant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De remplacer la délibération n°2020.114 en date du 29 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants au sein de Seine et Marne Numérique.

De désigner les représentants suivants au sein de Seine et Marne Numérique :

- **Titulaires** : Monsieur SURIER – Monsieur PERADON
- **Suppléants** : Madame JACQUENET – Monsieur MOMON

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

**POLITIQUES CONTRACTUELLES**

*Contrat Intercommunal de Développement (CID) – Programme sur trois ans*

Le Président annonce le retrait de ce point pour la séance. Des éléments sont à retravailler, le dossier finalisé devrait être présenté au Conseil communautaire de décembre.

## RESSOURCES HUMAINES

### Délibération n°2023.286 : Création de poste – Service Urbanisme et Habitat

Dans le cadre du recrutement d'un responsable urbanisme et habitat en charge du PLH, le choix s'est porté sur un agent fonctionnaire titulaire du grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe. Ce recrutement a reçu l'avis favorable du DGS. L'agent intégrera la collectivité par voie de mutation à compter du 6/11/2023.

Le CST a été informé en date du 04/10/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** Un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet rattaché au service urbanisme et habitat est créé au 01/11/2023.

**Article 2 :** À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 3 :** Modifie le tableau des emplois en conséquence.

**Article 4 :** Inscrit les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

### Délibération n°2023.287 : Création de postes suite aux avancements de grade 2024

Dans le cadre des avancements de grade, des Agents titulaires peuvent prétendre en 2024 à une nomination dans le grade supérieur (donc pas de nouveaux postes).

MSL a par délibération 08.06.18 du 23 juin 2008, fixé à 100 % le taux d'avancement de grade pour l'ensemble des cadres d'emplois.

L'impact financier lié à ces nominations s'élève pour l'exercice 2024, charges comprises, à 4 600€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :** Un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet rattaché au service animation du territoire est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 2 :** Un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet rattaché à la direction des systèmes d'information est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 3 :** Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet rattaché à la direction sports-culture-jeunesse est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 4 :** Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet rattaché au service petite enfance est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction

du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 5 :** Un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet rattaché à la direction sports-culture-jeunesse est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 6 :** Un poste d'attaché hors classe à temps complet rattaché à la direction des finances est créé au 01/01/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre des attachés territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

**Article 7 :** Modifie le tableau des emplois en conséquence.

**Article 8 :** Inscrit les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

**DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE**

*Délibération n°2023.388 : Modification des tarifs des activités MSL*

L'actuel tableau des tarifs doit être modifié pour intégrer le point suivant :

- Vente de tickets Atchoum sur l'EDH, C'Entre Seine et Loing et Site Prugnat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Décide l'application des tarifs des activités MSL suivants :

**Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI/Culture/Dev. Local**

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
<b>Centre social / EDH</b>				
Ateliers / activités <u>sans</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ateliers / activités <u>avec</u> prestataire (parentalité, familles, séniors, adultes, etc)	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers ASB / ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB / ASL – tarif réfugié du territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants avec prestataire	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie / spectacle champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Journée	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs Réfugiés du territoire CCMSL aux activités MSL	Selon l'activité	Tarif Q1 (tarif unique)		
Activités et sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Jeunesse				
Activités périscolaires (accueil local jeunes, permanences accompagnement de projets)	Durée du projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	à la séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Activités jeunesse (journée)	à la séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Activités jeunesse mercredis, soirs de semaine (hors vacances)	Forfait annuel	54,00 €	72,00 €	90,00 €
Transport	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
	Annuel	36,00 €	43,00 €	52,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL journée	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL 1/2 journée	Unité	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Unité	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Activités en famille/ intergénérationnelles sans prestataire	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stage BAFA	Unité	145 €	182 €	227 €
Activités en famille / intergénérationnelles avec prestataire	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Sports				
Vacances - Activités sportives (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1 €	1.5 €	2 €
Stage en interne - 1 journée	Journée	6 €	7 €	8 €
EMS Mercredis 4/6 ans (sept à juin)- 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35 €	42 €	49 €
EMS Mercredis 6/11 ans (sept à juin) 1h30 d'activité par semaine	Annuel	52 €	63 €	74 €
Périscolaire du soir 6/17 ans (sept à juin) 1 heure par semaine	Annuel	35 €	42 €	49 €
Randonnée	Unité	0 €	0 €	0 €
Stage diplômant PSC 1 - 1 journée	Unité	19 €	24 €	29 €
Stage équitation	Unité	64 €	80 €	96 €
Stage danse	Unité	7 €	14 €	21 €
Sortie Patinoire/Bowling du 4 mars 2022	Unité	6,50 €	12,50 €	19 €
Sortie avec prestataire(s) hors territoire	Unité	13 €	17 €	21 €

Direction des Systèmes d'Information				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Culture				
Ateliers Culture - 18 ans	Séance	3,00 €	5,00 €	7,00 €
Ateliers Culture + 18 ans	Séance	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Stage Culture - 18 ans	Séance	5,00 €	10,00 €	15,00 €
Stage Culture + 18 ans	Séance	15,00 €	20,00 €	25,00 €
Activité Batucada - 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada + 18 ans	Annuel	21,00 €	30,00 €	39,00 €
Journée Musicale – 18 ans	Journée	15,00 €	20,00 €	25,00 €
Journée Musicale + 18 ans	Journée	25,00 €	30,00 €	35,00 €
Développement Local				
Vente de tickets Atchoum (Co-voiturage)	Unité	1,25 €		

Annule et remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### FINANCES

*Délibération n°2023.289 : Fonds de soutien relatif aux emprunts structures à risque – Renouvellement de la convention*

En Décembre 2015, MORET SEINE et LOING a obtenu une aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque, d'un montant maximum de 118 484,75 € plafonnée à un taux de prise en charge de 14,86 % de l'indemnité compensatrice dérogatoire pour l'emprunt indexé sur la courbe de maturité du SWAP (CMS).

Suite à la notification par l'Etat de l'aide du fonds de soutien, MORET SEINE et LOING a opté pour une prise en charge partielle des intérêts dégradés au titre de la dérogation prévue à l'article 6 du décret modifié n° 2014-444 du 29 Avril 2014.

Le bénéfice du dispositif de prise en charge des intérêts couvre une durée de 3 ans, à compter de la date de dépôt du dossier, soit le 16 Avril 2015 et peut être prorogé par période de 3 ans jusqu'à la date de clôture définitive du fonds de soutien fixé au 31 Décembre 2028 sous condition d'en faire la demande dans un délai de 6 mois précédant l'expiration de chaque renouvellement de 3 ans. La dernière échéance de l'emprunt concerné par ce dispositif est fixée au 1<sup>er</sup> Avril 2028.

Les Conseils Communautaires des 6 Novembre 2017 et 15 Octobre 2020 ont validés la prolongation du dispositif jusqu'au 16 Avril 2024.

La forte inflation de l'année 2022 a conduit la Banque Centrale Européenne et la Réserve Fédérale Américaine à augmenter leurs taux directeurs entraînant l'inversion de la courbe des taux depuis Août 2022. Le surcoût prévisionnel des intérêts jusqu'à l'extinction de l'emprunt concerné s'élève à 162 016,79 € déduction faite de l'aide du fonds.

Chaque année, la SFIL, organisme bancaire créé pour gérer les emprunts structurés suite à la crise de 2008, présente des propositions pour refinancer l'emprunt structuré afin de basculer vers un taux fixe.

Ces propositions intègrent des indemnités compensatrices dérogatoires relativement élevées au regard du surcoût d'intérêts potentiels en cas d'inversement de la courbe des taux :

- Année 2016 = 700 000 € ;
- Année 2017 = 461 000 € ;
- Année 2018 = 415 000 € ;
- Année 2019 = 396 000 € ;
- Année 2020 = 365 000 € ;
- Année 2021 = 256 000 € ;
- Année 2022 = 225 000 € soit 191 565 € déduction faite de l'aide du fonds.

Ces indemnités permettent à la SFIL de se refinancer sur les marchés bancaires sans perdre d'argent et de capter l'aide du Fonds de soutien.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la reconduction du dispositif dérogatoire pour le prêt suivant : 247700032 – D001 – C001 – MPH262656EUR/0279405/001 SFIL

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.290 : Création d'un budget annexe spécifique pour les lotissements au Pôle Economique des Renardières*

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement Economique », Moret Seine et Loing gère cette compétence au sein de budgets annexes : Pôle Economique des Renardières et Hôtels d'Entreprises.

Lors du contrôle budgétaire 2017, la Préfecture de Seine et Marne a souhaité que les opérations de lotissement soient constatées via les opérations de gestion de stocks de terrains. Cette disposition a été respectée dès le Budget 2018 au sein du budget annexe M14 Pôle Economique des Renardières pour les nouvelles extensions. Les tranches 3 et 3 bis étant constatées via des opérations d'immobilisations.

Lors du contrôle budgétaire 2023, la Préfecture de Seine et Marne souhaite désormais que soit créé un budget annexe spécifique pour l'extension du PER, phase 4 qui est comptabilisé selon les opérations de gestion de stocks de terrains afin de contrôler l'équilibre financier des opérations de lotissement.

Dans le chapitre relatif au budget annexe du PER dans le ROB 2023, il a été rappelé qu'une collectivité ne peut en principe pas vendre un terrain pour un prix inférieur à sa valeur, sinon l'opération pourrait être assimilée à une aide financière déguisée. Le versement d'une subvention du budget principal à un budget annexe de lotissement doit donc pouvoir être justifié par des raisons objectives rendant cette participation nécessaire : intérêt général, carence de l'offre foncière entravant le développement local, contreparties apportées à la collectivité comme l'a précisé le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 un budget annexe M57 développé dénommé « PER MSL » assujetti à la TVA

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY,

M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

Délibération n°2023.291 : Budget Annexe Pôle Economique des Renardières – Décision modificative n° 1

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement Economique », Moret Seine et Loing gère cette compétence au sein de budgets annexes : Pôle Economique des Renardières et Hôtels d'Entreprises.

Lors du contrôle budgétaire 2017, la Préfecture de Seine et Marne a souhaité que les opérations de lotissement soient constatées via les opérations de gestion de stocks de terrains. Cette disposition a été respectée dès le Budget 2018 au sein du budget annexe M14 Pôle Economique des Renardières pour les nouvelles extensions. Les tranches 3 et 3 bis étant constatées via des opérations d'immobilisations.

Lors du contrôle budgétaire 2023, la Préfecture de Seine et Marne souhaite désormais que soit créé un budget annexe spécifique pour l'extension du PER, phase 4 qui est comptabilisé selon les opérations de gestion de stocks de terrains afin de contrôler l'équilibre financier des opérations de lotissement.

Des acquisitions de parcelles ont été réalisées en Juillet 2023 sur le budget annexe du Pôle Economique des Renardières et seront transférées au nouveau budget annexe en 2024.

Dans cette attente, une décision modificative doit être réalisée pour respecter les observations de la Préfecture. Ces dispositions ont été validées avec Madame CUIF, Comptable Public du SGC de Fontainebleau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de modifier le Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières de la façon suivante :

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Terrains à aménager	6015	- 552 000 €	0 €
	Frais d'études	6045	- 110 000 €	0 €
	Matériels, équipements et travaux	605	- 20 000 €	0 €
	Variation des stocks des terrains	042 - 60315	0 €	- 682 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 682 000 €</b>	<b>- 682 000 €</b>

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Terrains à aménager	040 – 315	- 552 000 €	0 €
	Etudes et prestations de services	040 – 3354	- 110 000 €	0 €
	Travaux	040 – 3355	- 20 000 €	0 €
	Terrains nus	2111	682 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour** : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

Délibération n°2023.292 : Budget – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

En application du III de l'article 106 de la Loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57.

Cette instruction budgétaire et comptable, qui est la plus avancée en termes d'innovations budgétaires et d'exigences comptables, résulte d'une concertation étroite intervenue entre le Direction Générale des Collectivités Locales, la Direction Générale des Finances Publiques, les associations d'élus et les acteurs locaux.

L'instruction M57 a vocation à devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 afin d'offrir une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE). Elle prévoit que les AP et AE soient votées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, décision modificative, budget supplémentaire) et la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces décisions de virements de crédits sont soumises à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat et à la communication à l'assemblée lors du conseil suivant cette décision.
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % relatif à la fongibilité des crédits.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 :

- Budget général MSL et ses budgets annexes ;
- Office de Tourisme Moret Seine et Loing ;
- Pôle Economique des Renardières (budget actuel) ;
- PER MSL (budget créé au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 – voir mémoire).

Le budget annexe Hôtels Entreprises Moret Seine et Loing continuera d'utiliser la comptabilité M4.

Madame CUIF, Comptable Publique du SGC de Fontainebleau a donné un avis favorable sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 développé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 :

- Budget principal : Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- Budget annexe : Office de Tourisme Moret Seine et Loing ;
- Budget annexe : Pôle Economique des Renardières ;

Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour** : M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

Délibération n°2023.293 : Conseil Départemental – Dispositif « Apprentissage de la natation en 6<sup>ème</sup> »

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des Collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle

commun de connaissances et de compétences, le « 1<sup>er</sup> degré du savoir nager ». Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2023/2024.

Les critères d'attribution de la subvention pour l'année 2023/2024 sont reconduits dans les mêmes conditions que pour les années précédentes à savoir :

- le nombre de séances nécessaires sera calculé sur la base de 50 élèves dans la piscine et dans un bus pour 26 séances maximum par an ;
- 75 % des coûts de location des créneaux de piscine avec un montant maximal de référence fixé à 60 € / séance – soit une aide plafonnée à 45 € par créneau ;
- 80 % des coûts de transport avec un montant maximal de référence fixé à 6 € / km – soit une aide plafonnée à 4,80 € par km ;

Le Conseil Départemental demande aux Collectivités prenant en charge ces dépenses de fournir :

- une décision de l'Assemblée délibérante concernant le coût de la mise à disposition de la piscine et / ou le principe et le coût de la prise en charge des transports pour le ou les collèges concernés.
- une attestation émanant de l'exécutif de la collectivité territoriale qui prend en charges ces dépenses, précisant le coût de chaque prestation, la fréquence des séances, leur nombre ainsi que leurs dates.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de mettre à disposition des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine, le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de fixer le coût du créneau scolaire à 60 € du Centre Aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine pour l'année scolaire 2023 / 2024

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### **GOUVERNANCE**

*Délibération n°2023.294 : Validation de la création d'un poste de vice-président pour MSL-SEM*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la création d'un poste de vice-président pour MSL-SEM.

#### **RESULTAT DU SCRUTIN :**

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

*Délibération n°2023.295 : Modification du nombre de vice-présidents (de 15 à 13) et autres membres du bureau*

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif global, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Le Conseil communautaire s'est prononcé le 8 novembre 2021 sur un nombre de 15 vice-présidents. Afin de tenir compte des vacances de postes résultant des mouvements au sein des conseils municipaux (démissions, décès), il est proposé de repasser ce nombre à 13 dans l'attente d'une redéfinition prochaine de la gouvernance de la CCMSL.

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le Conseil peut donc déterminer un nombre d'élus appelés à siéger au Bureau en sus du Président et des vice-présidents.

Lors du conseil susmentionné, ce nombre a été fixé à 3 permettant une représentation de l'ensemble des maires au bureau. Il est proposé de passer ce nombre à 5.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Fixer à 13 le nombre de vice-présidents ;
- Fixer à 5 le nombre des autres membres du bureau, outre le président et les vice-présidents.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**42 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, M. BODIER, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, M. MALBRUNOT, M. BRUMENT, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. BEAUFRETON, M. PERADON, Mme JACQUENET, Mme GAUDIN, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme EPIKMEN, M. MICHEL

#### Délibération n°2023.296 : Élection vice-président

Le poste de vice-président à la petite enfance est vacant depuis plusieurs mois. Il est indispensable de le pourvoir pour mettre en place notre nouvelle politique petite enfance. Le Conseil étant au complet il a proposé d'élire ce nouveau vice-président auquel le Président donnera la délégation petite enfance.

Il est proposé que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par le Vice-Président remplacé.

Il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 13<sup>ème</sup> vice-président :

40 suffrages exprimés pour M. Jean-Claude BELLIOU

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Jean-Claude BELLIOU en qualité de 13<sup>ème</sup> Vice-Président.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Président



Le secrétaire de séance

S. MONCHECOURT